

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix le cinq novembre le CONSEIL MUNICIPAL a été convoqué en séance ordinaire.

Le Maire,

L'an deux mille dix et le dix novembre , le Conseil Municipal convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur DUVERGER Philippe, Maire.

Etaient présents : M. DUVERGER, Maire, M. BAILLON, Mme BRETTE, M. DEPALLE, , M. ANDRIOL, M. DECORAY, M. BURELIER, Mme DENIS, Mme COULPIER, M. BERCHOUX , Mme BAROU, Mme LEGROS, M. DARCQ.

Absente non excusée :

Pouvoirs déposés en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mandant : M. RAQUIN

Mandataire : M. ANDRIOL

Mandant : Mme LAPENDERY

Mandataire : M. DUVERGER

Mandant : Mme GARRIVIER

Mandataire : M. BAILLON

Mandant : Mme VERMOREL

Mandataire : M. BURELIER

Mandant : Mme GRUDE

Mandataire : M. DECORAY

M. BERCHOUX est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le procès verbal de la réunion du 21 octobre 2010.

Prochaine secrétaire de séance : Mme COULPIER

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1°) Aménagement du Rez de chaussée de l'aile sud du cloître – dossier de consultation des entreprises.

Monsieur le Maire expose que suite aux remarques émises lors de la dernière réunion, il a été demandé à M. GAGNAL, architecte, ainsi qu'à M. BELHOCINE, thermicien, de modifier l'implantation de la chaufferie.

Le dossier de consultation des entreprises a du être modifié en conséquence.

Le Cabinet MASSARDIER vient de nous adresser les DCE des lots 1,2,3 , ces derniers tiennent compte de la modification de l'implantation de la chaufferie ; les lots manquants

(chauffage et électricité) devraient nous parvenir vers le 15 novembre.

L'estimatif actuel est le suivant

Lot 1 – Maçonnerie enduits à la chaux	133 185.08 €
Lot 2 – Menuiserie intérieure bois mobilier	34 750.00 €
Lot 3 – Plâtrerie -Peinture- Faïences	3 539.77 €
Sous total	171 474.85 €

Les lots manquants seront communiqués aux conseillers municipaux dès réception, pour validation.

M. Le Maire propose d'attendre la totalité des pièces du marché avant de rédiger la délibération et de lancer la procédure de consultation des entreprises.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

La pose d'un garde corps pour la porte située à l'étage de la façade de l'aile sud du cloître sera demandée.

2°) Questions diverses

- acquisition immeuble Casino

M. Le Maire fait part de la demande de rendez vous présentée par Mme DJIDID.

- Il informe qu'il a obtenu une remise de 1 000 € sur le prix de vente de l'immeuble appartenant à l'Immobilière Casino (sous réserve de l'accord du Conseil Municipal pour acquisition à 62 000 €).

La municipalité qui souhaite conserver ce pas de porte décide de poursuivre la démarche d'acquisition du bâtiment. Il sera fait appel à un maître d'œuvre. Les aides de la Région Rhône Alpes, du Conseil Général de la Loire, de l'ORC et du SIEL seront sollicitées.

- PUP sur terrain Bonnabaud

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que soit établie une convention entre la commune et M. CHARLIER/ Mme GIRY. La convention devra indiquer :

- ◆ le coût prévisionnel de l'équipement = réseau ERDF
- ◆ le périmètre d'application = parcelle D n° 885 aux Villards.
- ◆ le montant de la participation du demandeur = intégralité de la facture de ERDF = 1 822.92 € H.T. ou 2 180.22 € T.T.C.
- ◆ la date de versement de celle-ci = 15 jours à réception de la facture par la mairie.
- ◆ la durée d'exonération de la TLE = 3 ans à compter de la date de signature de la convention, pour ce projet de construction et sur la parcelle cadastrée D n° 885.

- démission de Mme GRUDE

M. Le Maire donne lecture de la lettre de démission de Mme GRUDE. Ce courrier sera transmis à Monsieur le Sous Préfet.

- fête foraine

Un panneau sera posé pour indiquer la présence de manèges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 42.